

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION AVEC LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX POUR L'ORGANISATION DES CLASSES CHATEAU DE VINCENNES 2020/2021

DÉCISION N° DM-21-166 EN DATE DU 04 MAI 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4ème maire-adjoint ;

**CONSIDERANT** la proposition du service pédagogique du Centre des Monuments Nationaux pour des ateliers pédagogiques pour les élèves des écoles, dans le cadre des « classes Château de Vincennes » (5 classes) ;

## DÉCIDE

**DE SIGNER** avec le Château de Vincennes - Centre des Monuments Nationaux, sise 1 avenue de Paris 94300 Vincennes, la convention relative à l'organisation de « classes Château de Vincennes », pour l'année scolaire 2020/2021, pour le montant de 440 € TTC par classe, soit pour 5 classes 2200 € (DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du développement économique et de l'emploi,

Signé

**Odile SÉGURET** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20210504-Imc1H8417H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/05/2021

Date de Publication: 04/05/2021